N° 726. — IIIme Année. 5ct Le Numéro. 5ct Jeudi 10 Mai 1883.

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imprimerie Courvoisier, Rue du Marché 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

Arrivée de GARE DE CHAUX-DE-FONDS Départ pour

GARES.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	GARES.	M.	M.	M.	S.	S.	S.
Locle . . .	5 5	9 15	1 27	3 10	5 52	8 22		Locle . . .	7 30	9 57	11 54	2 14	5 52	10 34
Neuchâtel .	—	9 50	1 40	—	5 40	10 17		Neuchâtel .	5 23	9 27	—	1 40	6 —	—
Genève . .	—	—	1 40	—	5 40	10 17		Genève . .	5 23	—	9 27	1 40	—	—
Bienne . .	8 42	11 47	2 5	—	5 20	10 27		Bienne . .	5 10	7 20	10 —	3 20	6 50	—
Berne . . .	—	11 47	2 5	—	5 20	10 27		Berne . . .	5 10	7 20	10 —	3 20	6 50	—

PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse
1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5»50, 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— MERCREDI 9 MAI 1883 —

Chaux-de-Fonds.

Société d'Emulation industrielle. — Assemblée générale règlementaire, mercredi 9, à 8 ½ h. du soir, au local. (Grenier, 8, 1er étage.)

Société fédérale de gymnastique l'Abeille. — Assemblée extraordinaire, mercredi 9, à 8 ½ h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Club du 31. — Assemblée générale, mercredi 9, à 9 h. du soir, au local.

Club des Dérame-Tot. — Réunion, au local, mercredi 9, à 9 h. du soir.

Orchestre l'Espérance. — Répétition, jeudi 10, à 8 h. du soir, au local.

L'Avenir économique de la Suisse.

Sous ce titre un économiste éminent, M. Bovet-Bolens, de Genève, vient de faire paraître le premier volume d'un ouvrage qui est appelé à porter un rude coup aux théories des protectionnistes.

Ce livre contient une explication aussi complète est aussi claire que possible de la théorie du libre-échange, principalement dans son rapport avec la prospérité de la Suisse.

Les questions économiques ont en tout temps et en quelque pays que ce soit, une très grande importance ; dans ce moment-ci, elles en ont une tout à fait exceptionnelle en Suisse ; il est même permis de dire que, durant de longues années encore, elles mériteront la première place dans les préoccupations des citoyens les plus intelligents de notre pays.

En effet, si les traités de commerce avec la France et avec l'Allemagne ont pu être renouvelés, il n'en est pas de même de la plupart des autres traités existants, dont on ne peut même pas dire quel sera le sort.

Les conventions de cette nature n'ont d'ailleurs jamais qu'une durée relativement très limitée, de sorte qu'elles ne sauraient résoudre aucun des problèmes difficiles qui se posent actuellement.

Quoi qu'il arrive d'ailleurs au sujet des traités de commerce dont le renouvellement doit avoir lieu dans un avenir plus ou moins prochain, les diverses questions d'ordre économique en suspens, mais tout particulièrement le litige entre le libre-échange et la protection, préoccuperont longtemps encore les esprits vraiment soucieux du bien-être de notre patrie.

Or, il ne faut jamais l'oublier, nous vivons en pleine démocratie, c'est-à-dire sous un régime qui impose à chaque citoyen le devoir de s'éclairer sur toutes les questions qui peuvent surgir ; on est même autorisé à dire que, si l'avenir de la Suisse dépend en grande partie des lumières que pourront acquérir les électeurs dans tous les domaines du savoir humain, cela est plus spécialement vrai en ce qui concerne leurs connaissances en matière d'économie sociale.

C'est là en tout premier lieu ce qui a donné l'idée à M. H. Bovet-Bolens de publier son travail.

On peut dire en deux mots que ce livre renferme une vigoureuse plaidoirie en faveur du libre-échange, en même temps qu'une charge à fond contre le protectionnisme. Il condamne l'institution des douanes comme étant contraire au besoin de la liberté. Malgré toutes les théories savantes que l'on a imaginées à l'appui de cet impôt, il ne peut avoir pour objet ou pour excuse sérieuse que la nécessité de faire face à un déficit dans les recettes d'un budget.

On a répandu sous l'enseigne de l'économie politique une foule d'idées fausses, de sophismes, de préjugés d'où naquirent les erreurs et les fautes économiques condamnées par l'auteur. C'est à l'empereur Charles-Quint, de néfaste mémoire, que l'Europe est principalement redevable de la funeste réaction qui l'a fait descendre graduellement et par étapes aux idées et au système protectionnistes. La véritable économie politique rejette et condamne absolument tout système, toute mesure, toute loi, toute institution contraire à la liberté des transactions dans les limites, cela va sans dire, où cette liberté n'attente pas aux droits naturels des autres citoyens.

. . . . . .

Comme complément aux lignes qui précèdent, nous publierons à cette même place un ou deux chapitres, empruntés à l'ouvrage de M. Bovet-Bolens, qui donneront à nos lecteurs une idée de ce qu'est le beau travail de l'éminent économiste.

Chronique Suisse.

Administration du Gothard. — Le Conseil fédéral a confirmé pour une nouvelle période de six ans les membres suivants du Conseil d'administration du Gothard :

M. Massa, directeur général, Milan ; M. de Knæsche, conseiller ministériel, à Stuttgard ; M. P. Rossi, conseiller d'Etat, à Bellinzone.

Ceux qui reviennent ! — L'ex-commandant d'arrondissement Roth-Muller, extradé d'Amérique, est arrivé à Berne par train express, accompagné de deux agents en bourgeois ; il est enfermé provisoirement dans la salle d'arrêt de l'hôpital bourgeois.

L'ambassade de France. — M. le commandant Sever, le nouvel attaché militaire à l'ambassade de France, à Berne, est arrivé dans la ville fédérale. Il fera ses visites officielles cette semaine.

Toujours l'émigration. — Vendredi dernier, *sept cents* émigrants suisses ont traversé Paris se rendant au Havre pour s'y embarquer samedi matin.

Monnaies suisses. — Il a été procédé durant l'année dernière à la Monnaie fédérale aux frappes suivantes :

1 million	de pièces	de 50 cent.		Fr. 500,000
3 millions	»	10	»	» 300,000
3 millions	»	5	»	» 150,000
1 million	»	1	»	» 10,000

soit 8 millions de pièces d'une valeur nominale de 960,000 fr.; c'est la quantité la plus considérable de pièces exécutées en un an par la Monnaie depuis qu'elle est en exploitation.

Avec l'année 1882 ont pris fin les frappes de monnaies divisionnaires d'argent ; en effet, la Suisse était autorisée à en émettre, d'après la convention monétaire latine, pour 18 millions ; or elle a mis maintenant en circulation pour 8 millions de francs des pièces de 2 francs, pour 7 millions de francs des pièces d'un franc et pour 3 millions de francs des pièces de 50 cent.

Cette émission a été opérée de 1874 à 1882 et la quantité d'argent qui y a été employée est de 900 quintaux de ce métal.

Nouvelles étrangères.

France. — La convention entre l'Etat et la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée n'est pas encore signée, mais on peut dire que toutes les questions de principe sont réglées. Les représentants de l'Etat et de la Compagnie examinent en ce moment ensemble les articles successifs de la convention à intervenir en vue de la fixation du texte définitif.

Allemagne. — Dans sa séance d'hier, le Reichstag, sur la proposition de M. Richter, député progressiste, et par une majorité de 105 voix contre 97, a renvoyé à une commission le budget anticipé de l'exercice 1884-85, — ce qui, suivant les usages parlementaires allemands, présage le rejet probable du projet gouvernemental.

Autriche-Hongrie. — La ville de Ronigwinhoff, en Bohême, vient d'être détruite par un incendie.

Angleterre. — Le gouvernement vient d'accorder des indemnités pécuniaires aux familles des personnes assassinées en Irlande pendant les troubles agraires.

Une somme de 3,000 livres sterling a été allouée à lady Mountmorres, dont le mari a été assassiné le 25 septembre 1880. Une autre somme de 3,000 livres a été allouée à la veuve du propriétaire Blake, du comté de Galway, qui fut assassiné le 29 juin 1882 avec le serviteur qui l'accompagnait dans son voyage à Longhrea. Beaucoup d'autres personnes ont reçu des indemnités s'élevant chacune de 130 à 1,200 livres sterling.

Turquie. — Une vaste conspiration d'Arméniens contre le gouvernement turc vient d'être découverte. Des ramifications existent avec les nihilistes russes.

Roumanie. — La *Wiener Allgemeine Zeitung* publie une dépêche de Bucharest disant que M. Pherikydes, ministre de Roumanie à Paris, se trouvant en congé à Bucharest, a été frappé au visage dans la rue, samedi dernier, par son ancien secrétaire Arghiropulo.

Indes anglaises. — Suivant une dépêche de Calcutta, un prince du Shan vient d'être condamné à mort par le tribunal de Rangoon pour avoir assassiné deux personnes de sa suite.

Le prévenu maintenait qu'il était prince souverain et que, par conséquent, il ne pouvait être soumis à la juridiction ordinaire.

Congo. — D'après une lettre du Congo, datée du 30 mars, l'occupation de Ponta-Negra par les Français est confirmée.

Suivant cette lettre, le navire portugais *Bengo* serait arrivé devant Porta-Negra quelques jours après le débarquement de troupes opéré par le *Sagittaire*.

Le commandant du *Bengo* et les commerçants portugais de Ponta-Negra auraient alors signé et remis au commandant du *Sagittaire* une note protestant contre l'occupation.

Les indigènes auraient arboré le drapeau portugais, aussitôt après le débarquement des Français, et auraient déclaré qu'ils reconnaissaient seulement l'autorité portugaise.

Cette lettre ajoute que deux négociants portugais de Ponta-Negra se seraient refusés à signer

la note de protestation et auraient même favorisé et aidé l'occupation française.

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — Quatre ouvriers occupés aux travaux du pont d'Aarwangen se sont noyés samedi dernier par suite de la chute d'un cylindre de fer qu'on introduisait dans le lit de la rivière.

— « La ville fédérale, écrit-on de Berne, a été prise, ces derniers temps, par la fièvre des embellissements. Le palais possède maintenant ses deux beaux massifs de verdure sombre, entourés d'une grille ouvragée, et la rue Fédérale vient d'être, en quelques jours, transformée en promenade publique, qui sera très agréablement ombragée dans quelques années.

» Vous voyez bien que nous sommes en train de nous civiliser un brin. Ce qui le prouve peut-être plus encore, c'est que nous en arrivons insensiblement à concevoir la réalisation de choses dont le seul nom faisait naguère bondir d'indignation toutes nos vieilles perruques. Je veux parler de l'impression des registres de l'impôt. Par exemple, rendons à César ce qui est à César, c'est l'association romande qui a attaché le grelot. Au premier abord, on a été stupéfait, épouvanté, horripilé; aujourd'hui, on trouve en somme la chose assez naturelle. Comme toute bonne idée, celle-ci a fait son chemin et nous pouvons espérer de la voir bientôt en voie d'exécution. »

— Lundi, la police de Bienne a fait une capture assez importante. Elle a arrêté, au Bielerhof, deux jeunes gens à peine âgés de 15 ans, qui lui avaient été signalés de Mannheim, d'où ils avaient pris le large, emportant une somme de 7,360 marcs. Ils ont été trouvés porteurs d'une somme d'environ 400 marcs. Le reste se trouve au Grand-Hôtel à Neuchâtel où ils avaient laissé leurs bagages pour faire un tour de plaisir à Bienne. (*Journal du Jura.*)

Jura bernois. — Dimanche soir, à St-Imier, un mauvais drôle, nommé Léon Perret, ouvrier monteur de boîtes, s'était muni d'une fiole d'eau-forte, et de sa fenêtre, en aspergeait plusieurs passants dont quelques-uns furent brûlés aux mains ou au visage, mais dont presque tous eurent les habits abimés. La police, nantie de ce fait, a procédé immédiatement à l'arrestation de ce maniaque qui s'était déjà mis au lit, faignant de dormir. Il poussa la manie jusqu'à refuser absolument de s'habiller et dut ainsi être conduit au poste, en chemise. Lundi il fut transféré dans les prisons du district. Une punition justement méritée ne lui fera certes pas défaut, car Perret est, paraît-il, un individu qui a déjà subi plusieurs condamnations pour délits divers.

— On lit dans les annonces du *Jura bernois* :

« *Un créancier,* peut-être un peu trop curieux, désirerait savoir pour quels motifs le juge-commissaire de la *faillite Muller*, ancien maître d'hôtel à Renan, ne procède pas à sa liquidation ; il y a pourtant environ *trois ans* que l'ouverture d'icelle a été prononcée. »

Il paraîtrait que la célérité n'est pas une vertu capitale dans le monde de la justice bernoise.

BALE. — Le général, feld-maréchal Moltke, a couché vendredi à Bâle, il en est reparti le lendemain pour Lucerne. Un assez nombreux public a cherché à voir ce personnage célèbre dans la tenue duquel on ne reconnaît guère le militaire, le stratège et le savant ; sous ses habits civils on le prendrait plutôt pour un pasteur ou un professeur ; il porte d'ailleurs très lestement ses 83 ans.

THURGOVIE. — M. Hæberlin est élu conseiller d'Etat en remplacement de M. Deucher.

GLARIS. — La Landsgemeinde a voté la création d'une banque cantonale.

VAUD. — D'après les journaux de la Côte, la fête traditionnelle célébrée à Rolle par les Sociétés d'étudiants de Belles-Lettres, de Lausanne, Neuchâtel et Genève, a eu un plein succès. Le meilleur esprit et la plus franche gaîté ont régné durant les trois jours.

Les autorités et le public de Rolle, pour lesquels les bellettriens sont de vieux amis, ont pris une large part à ces réjouissances. Les bellettriens, de leur côté, ont profité plus que jamais de l'occasion qui leur était offerte de resserrer les liens d'amitié qui les unissent comme Suisses romands.

— Dans sa séance de mardi, le Grand Conseil a procédé à la nomination de la députation au Conseil des Etats. Au premier tour, sur 179 bulletins rentrés, M. Estoppey, conseiller d'Etat, est élu par 133 votants. Au second tour, sur 174 bulletins rentrés, M. Bory (Coppet) est nommé par 131 voix.

Les deux élus radicaux avaient comme concurrents MM. Ch. Carrard et Emile Burnat portés par la liste libérale. Le premier a réuni 39 voix et le second 30 au second tour de scrutin.

GENÈVE. — Diverses perquisitions ont été faites dernièrement par les autorités judiciaires et la police dans la ville et les environs, aux fins de constater si des dépôts de dynamite n'existeraient pas dans certains endroits. Ces perquisitions seraient restées sans résultat.

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Ordre de marche.* — Le département militaire cantonal publie l'ordre de marche suivant :

Art. 1er. — En conformité de l'art. 139 de l'organisation militaire de la Confédération suisse, tous les officiers, sous-officiers et soldats des troupes ci-après désignées, appartenant à la *landwehr,* savoir :

a) Compagnies de guides, nos 2 et 9 ; *b)* Colonne de parc, no 2 ; — *c)* Bataillon du train d'armée, no 2 ; — *d)* Train de ligne des bataillons de fusiliers, nos 18, 19 et 20 et du bataillon de carabiniers, no 2 ; — *e)* Colonne de transport (ambulance, no 2), — reçoivent par le présent, l'ordre de se rencontrer le lundi 14 mai 1883, à 9 heures du matin, aux allées de Colombier, pour une inspection d'un jour.

Art. 2. — Chaque soldat doit se présenter en tenue réglementaire complète, sac garni, muni de son livret de service ; celui qui ne sera pas porteur de son livret sera considéré comme absent et devra passer une nouvelle inspection.

Art. 3. — La troupe est sous la discipline militaire aussi bien pendant l'aller et le retour, que pendant l'inspection.

Art. 4. — Les hommes manquants, arrivant en retard ou ceux dont la conduite serait inconvenante, seront sévèrement punis.

Art. 5. — Il n'est fourni ni solde, ni subsistance pour les inspections d'un jour. (Art. 217 de l'organisation militaire.)

⁂ *Emprunt de la Ville de Neuchâtel.* — Le 1er mai a eu lieu le 51e tirage des 990 obligations de l'emprunt municipal de 1857 de la ville de Neuchâtel.

Le no *109651* est sorti avec fr. *15,000.* — Avec fr. 500 les nos 89132, 107549. — Avec fr. 150, les nos 2545, 53069, 91891. — Avec fr. 100, les nos 12055, 41860, 47953, 56611, 121485. — Avec fr. 50, les nos 11502, 28184, 41135, 52629, 53116, 53919, 68862, 89910, 94690, 115016. — Avec fr. 25, les nos 1875, 3611, 19875, 19948, 56852, 74656, 82967, 88047, 98149, 105103.

959 obligations sont en outre sorties avec fr. 12. Voir la liste dans le no 53 de la *Feuille officielle.*

⁂ *Elections au Grand Conseil.* — Il y aura trois ballottages, un à Neuchâtel, un autre au Landeron et le troisième aux Ponts.

Le Conseil d'Etat a fixé le nouveau tour de scrutin au samedi 19 et au dimanche 20 mai.

⁂ *Boudry.* — M. Filiger, boucher, est tombé depuis le haut de sa maison dans la grange, une planche ayant manqué sous ses pieds. Son état paraît désespéré.

⁂ *Neuchâtel.* — Lundi après-midi, un ouvrier ferblantier travaillant sur un toit, à Pierrabot-Dessus, a perdu l'équilibre et, dans sa chute, s'est blessé assez grièvement à la tête.

Il a été transporté à l'hôpital Pourtalès.

(*Suisse libérale.*)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 40

FLEUR DE BOHÊME

Par Elie Berthet

(Suite.)

Il allait peut-être inviter Max à déterminer les points sur lesquels le comte désirait être éclairci quand, levant la tête par hasard, il aperçut tout à coup Savinien qui sortait du fourré à quelques pas de là. Aussitôt, l'expression de ses traits changea complètement, et il répliqua très haut, d'un ton qui touchait à la sécheresse :

— J'ai regret, monsieur le comte, de ne pouvoir faire ce que vous me demandez.

Lichtenwald se disposait à répliquer, mais, suivant la direction du regard de Delmas, il aperçut à son tour le père d'Odilia qui s'approchait d'eux avec empressement. Il rougit, car il se sentait pris en flagrant délit d'indiscrétion, et il eut besoin de tout son savoir-vivre pour ne pas perdre contenance.

Savinien avait remis aux gardes le fusil dont il se servait si mal, et il paraissait chercher Lichtenwald. Quand il le rencontra en compagnie du docteur, il n'eut pas de peine à deviner ce qui s'était passé.

— J'étais inquiet de vous, mon cher Max, dit-il d'un ton singulier; mais vous étiez, à ce que je vois, engagé dans une conversation très vive avec Delmas...

— En effet, balbutia le comte je désirais avoir des nouvelles de mademoiselle Odilia.

— Et monsieur de Lichtenwald était avide de détails que je ne me croyais pas autorisé à lui donner, répliqua Delmas, qui voulait se faire un mérite de sa discrétion auprès de son riche client.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

— Monsieur Savinien, reprit Max, ne peut ignorer quel intérêt m'inspire son aimable fille, et il comprendra sans peine...

— Oui, je comprends, mon cher comte, répliqua Savinien d'un air de franchise, et je n'ose vous blâmer. Ne vous excusez pas; le sentiment qui vous poussait à questionner cet excellent docteur est en effet naturel et légitime... Eh bien! cette circonstance prévient mes désirs ; elle sera l'occasion d'une explication complète et loyale entre nous; aussi bien, je ne peux tarder davantage à vous révéler la vérité dans tous ses détails... Docteur Delmas, mille remerciements pour votre honorable discrétion, pour votre dévouement à ma famille; mais il existe de tels liens entre M. de Lichtenwald et nous qu'il ne doit pas ignorer plus longtemps nos secrets. Répondez à toutes les demandes qu'il lui plaira de vous adresser au sujet de ma fille, je vous autorise et je vous en prie.

— Quoi! monsieur, vous voulez...

— Il le faut... et ici, à l'instant même. »

Il y a dans les sentiments vrais une sorte de dignité qui donnait alors aux manières ordinairement communes de Savinien une autorité irrésistible. Il entraîna Max et le docteur vers un tronc d'arbre renversé qui se trouvait au bord du chemin, et il les fit asseoir à son côté.

— Parlez, monsieur de Lichtenwald, poursuivit-il ; voici Delmas prêt à vous répondre maintenant, et je l'adjure de le faire en toute sincérité... Mais peut-être ma présence vous gênerait-elle ; je vais, si vous le voulez, m'éloigner pour quelques instants.

— Restez, monsieur, reprit le comte avec noblesse ; je suis confus d'être obligé d'accepter votre offre mais je dois au monde, à ma famille, je me dois à moi-même d'adresser en effet quelques questions au docteur ; et je ne les lui adresserai pas sans une émotion profonde, car de ces réponses vont dépendre le bonheur ou le malheur de ma vie. »

En parlant ainsi, il avait les yeux pleins de larmes ; après un moment de silence, il reprit d'une voix altérée :

— Il m'importe surtout de savoir si cette belle et pure enfant est vraiment atteinte de...

— De folie! Prononcez le mot hardiment, répliqua Savinien. Eh bien! Delmas, vous avez entendu?

— Folie n'est pas le mot, dit le médecin d'un ton grave et compassé; les accès, de plus en plus rares, que nous avons eu occasion de constater ont plutôt le caractère d'une simple monomanie : le docteur Z*** et moi, nous sommes tombés d'accord sur ce point. La jeune malade, en effet, quand elle se trouve sous l'influence morbide dont il s'agit, s'imagine être une divinité de la fable, une nymphe des bois, que sais-je! et elle agit d'après cette croyance; or, c'est là ce qui constitue la monomanie proprement dite. La cause de ce dérangement accidentel des facultés est attribuée, d'abord à l'excessive irritabilité nerveuse du *sujet*... je veux dire de mademoiselle Savinien ; puis à certains souvenirs, à des circonstances bizarres, bien capables de frapper une imagination impressionnable,

— Ah! c'est la faute de Paula! interrompit le capitaliste avec un profond soupir. Quand Odilia était tout enfant, ma belle-sœur, dans sa tendresse aveugle pour elle, lui contait des histoires absurdes qui ont troublé l'esprit de ma fille. J'aurais dû depuis longtemps m'opposer...

— Ne blâmez pas trop mademoiselle Paula, répliqua le docteur; je vous ait dit bien des fois mon cher monsieur Savinien, qu'elle n'était pas aussi coupable que vous le pensiez. Les causes du fâcheux état de la malade remontent plus haut que les récits peut-être imprudents de sa tante ; elles sont dans certaines prédispositions natives et toutes physiques. Si mademoiselle Odilia n'avait pas été atteinte de la monomanie que nous connaissons elle eût été prise d'une autre plus grave et moins poétique sans doute. N'augmentez donc pas les regrets de la pauvre tante. »

(A suivre)

GRANDE MISE EN VENTE

DE

Vêtements pour hommes et jeunes gens

DE DEMI-SAISON ET D'ÉTÉ

AU MAGASIN

A LA GRANDE LIQUIDATION

17, Rue du Parc, 17

Habillements de cérémonie
drap noir fin
complets à fr. 50 — 55 — 60 — 68 et 75

Costumes complets, fantaisie
drap haute nouveauté
à fr. 28 - 32 - 38 - 45 - 50 - 54 - 60 et 65

Pardessus de demi-saison
coupe élégante
à fr. 18 — 22 — 25 — 28 — 33 — 35 et 40

Vestons et paletots-sacs
drap haute nouveauté
à fr. 10 — 14 — 18 — 22 — 25 et 30

Costumes pour jeunes gens
de 12 à 17 ans, complets
à fr. 18 — 22 — 25 — 29 — 33 — 36 et 40

Costumes pour enfants
de 3 à 12 ans, complets
à fr. 6 — 7»50 — 9 — 11 — 13 — 15 et 18

Pantalons noirs et en couleurs, coupe élégante
à fr. **5 — 6 — 7 — 9 — 11 — 13 — 15 — 17 — 19** et **21**

Chapeaux de feutre pour messieurs et jeunes gens
à fr. **2 — 2»50 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8** et **10**

Chapeaux de paille pour messieurs et jeunes gens
à **40**ct, fr. **1»50 — 1»70 — 1»90 — 2»25 — 2»75 — 3»25 — 3»50** et **3»75**

Ombrelles et en-tout-cas pour dames, noir et en couleur
à fr. **2»50 — 3»50 — 4 — 5 — 6 — 7»50 — 8»50** et **9»50**

Parapluies en soie et en laine, à tous prix.

TOUT ARTICLE QUI NE CONVIENT PAS ENTIÈREMENT EST ÉCHANGÉ.
Le magasin est ouvert le dimanche jusqu'à 3 heures après midi. 1111-3

Société de Gymnastique d'hommes

Tous les sociétaires et amis de la Société sont invités à prendre part à la course du printemps qui aura lieu le **dimanche 13 mai** courant.

BUT DE LA COURSE:

Les Bois, aller par Biaufonds et retour par Saint-Imier.

Les personnes désirant y participer sont priées de se rencontrer le Vendredi 10 courant, à 8 1/2 heures du soir, au Café Streiff.

1174-2 **Le Comité.**

Grandes montes de Bétail.

Pour cause de décès, M. Henri UMMEL, propriétaire, agriculteur, exposera volontairement aux enchères publiques, le **lundi 14 mai** 1883, dès midi et demi, devant son domicile à la Pâture (Valanvron):

13 bonnes vaches laitières, dont une partie fraîches et quelques-unes portant pour l'automne.
2 genisses portant pour l'automne.
3 veaux à élever, de dix semaines.
6 gros porcs à engraisser.
2 truies portantes dont une pour juin et l'autre pour fin juillet. 1138-2
8 petits porcs, de dix semaines.

Il sera accordé quatre mois de terme pour le paiement des échutes, moyennant fournir bonne caution, agréée par l'exposant.

Un escompte de 2 % sera fait sur le montant de toute échute payée comptant.

CAFÉ VERT EN GRAINS
Moka-des-Indes

qualité extra-fine, — le 1/2 kilo fr. **1»50**

Dépôts à Chaux-de-Fonds:

Albin Matile, négociant, rue du Premier Mars. — **Jenny Jaccard,** négociante, rue des Arts. 1092-2

Avis aux dames.

Madame **Huguenin,** sage-femme, élève de la Maternité de Genève et de l'Académie de Paris, annonce aux dames qu'elles trouveront auprès d'elle tous les soins qui concernent sa profession. Son domicile est rue de la Demoiselle 14 A.

A la même adresse, une **garde-malade** et bonne releveuse ayant les meilleurs certificats des docteurs de Neuchâtel. 1083-2

Municipalité de la Chaux-de-Fonds.

Les porteurs d'obligations de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds, émissions 1856, 1865 et 1880, sont prévenus:

a) que les dix-neuf obligations N°s 55, 74, 154, 202, 216, 249, 250, 371, 439, 494, 525, 534, 612, 634, 651, 711, 758, 837 et 961 de l'emprunt 1856, sont remboursables dès le 1er juillet 1883 en Fr. 550 chacune, dès cette date, l'intérêt cesse de courir.

b) que les six obligations N°s 412, 966, 1031, 1137, 1346 et 1473 de l'emprunt 1880, sont remboursables dès le 1er juillet 1883 en Fr. 500 l'une.

c) que le coupon N° 54 de l'emprunt 1856 est payable par Fr. 12»50 dès le 1er juillet 1883.

d) que le coupon N° 5 de l'emprunt 1880 est également payable par Fr. 11»25 dès la même date.

e) que le coupon N° 37 de l'emprunt 1865 est payable par Fr. 10, dès le 30 juin 1883.

On rappelle que les Obligations dont les Numéros suivent, désignées par un précédent tirage au sort pour être remboursées, n'ont pas encore été présentées à l'encaissement.

Emprunt 1865, N°s 254, 539, 540, 632, 745 et 750.

Ces divers paiements seront effectués contre remise des titres pour les remboursements et des coupons pour les intérêts, au Bureau Municipal, Hôtel des Postes, Chaux-de-Fonds.

Chaux-de-Fonds, le 1er mai 1883.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL: 1098-2

Le Secrétaire, FRITZ ROBERT-DUCOMMUN. *Le Président,* A. GROSJEAN.

Maladies secrètes

les plus rebelles, guéries radicalement en peu de jours par les spécifiques, jamais nuisibles, de M. **Schnyder,** spécialiste, rue de la Chapelle 4. Discrétion. 789-2

Moyen de maigrir.

environ de 15 livres par mois, sans suites fâcheuses; nouvelle méthode américaine.

S'adresser à M. SCHNYDER, spécialiste, Chapelle 4. 1136-5

AU MAGASIN DE

THÉOPHILE SANDOZ-GENDRE

restant fixé, Rue de l'Envers 10, Chaux-de-Fonds

en face de la LOGE MAÇONNIQUE

Reçu un nouveau et grand choix de **Bijouterie** et d'**Argenterie,** controlées, du goût le plus récent, entr'autres, couverts de table à fr. 22, 26, 29 et 31, riche, et quelques jolies coupes; cuillères à soupe et autres.

Il profite de l'occasion pour se recommander à sa bonne et ancienne clientèle qu'il remercie pour la confiance dont il a été honoré jusqu'à ce jour, et que tous ses efforts tendront à mériter de plus en plus, par un service prompt et consciencieux.

Envois à choix sur demandes. — Rhabillages. 1151-2

Prix avantageux.

Pour cause de démolition et de cessation de commerce

GRANDE LIQUIDATION
du BAZAR du Bon Marché

Place Neuve -- Rue du Stand -- Rue Neuve 855-31

NOTA. — Tout achat au-dessous de fr. 1 ne participera pas au Rabais.

--- AVIS ---

Le soussigné prévient son honorable clientèle et le public en général qu'il vient de remettre son magasin de coiffure, rue de la Serre, 16,

à **Monsieur ED. MANGOLD.**

Il profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui lui ont témoigné de la confiance, en les priant de bien vouloir la reporter sur son successeur. **A. TSCHIRKY-FASSBIND.**

Me référant à l'avis ci-dessus, je prends la liberté de me recommander à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs pour tout ce qui concerne ma partie, soit:

Salon de coiffure, ouvrages en cheveux, parfumerie et brosserie, etc.

J'espère, par un travail prompt et soigné et par des prix modiques, mériter la confiance que je sollicite.

Chaux-de-Fonds, avril 1883.

ED. MANGOLD, coiffeur,
16, rue de la Serre, 16.

1108-2

A la BOTTE ROUGE

SAISON D'ÉTÉ — SAISON D'ÉTÉ

ASSORTIMENTS AU COMPLET

POUR HOMMES

Bottines veau, élastiques fr. 7»80
Souliers forts, ferrés . . » 8»80
Bottes ferrées, 2me qualité » 12»50
» » 1re » » 13»50
Bottines veau, avec élastiques, cousues . . . » 12»75
Bottines cuir de Russie patin . . . . . » 16»50
Bottes militaires fr. 18»75
Bottes militaires, élégantes, et à l'écuyère fr. 21 à 40

POUR ENFANTS

Souliers cuir . . . dep. fr. —»90
Souliers vernis . . » » 1»25
Souliers chag., lacets hautes tiges . . . » » 1»40
Bottines boutons, veau mat, bouts vernis » » 2»85
Souliers lacets, veau chiquets, bouts mét1 » » 2»50
Souliers lacets, veau, hautes tig. tal. 20-25 fr. 3»85
Pantoufles . . fr. 1»85
» 1e qual. » 2»25

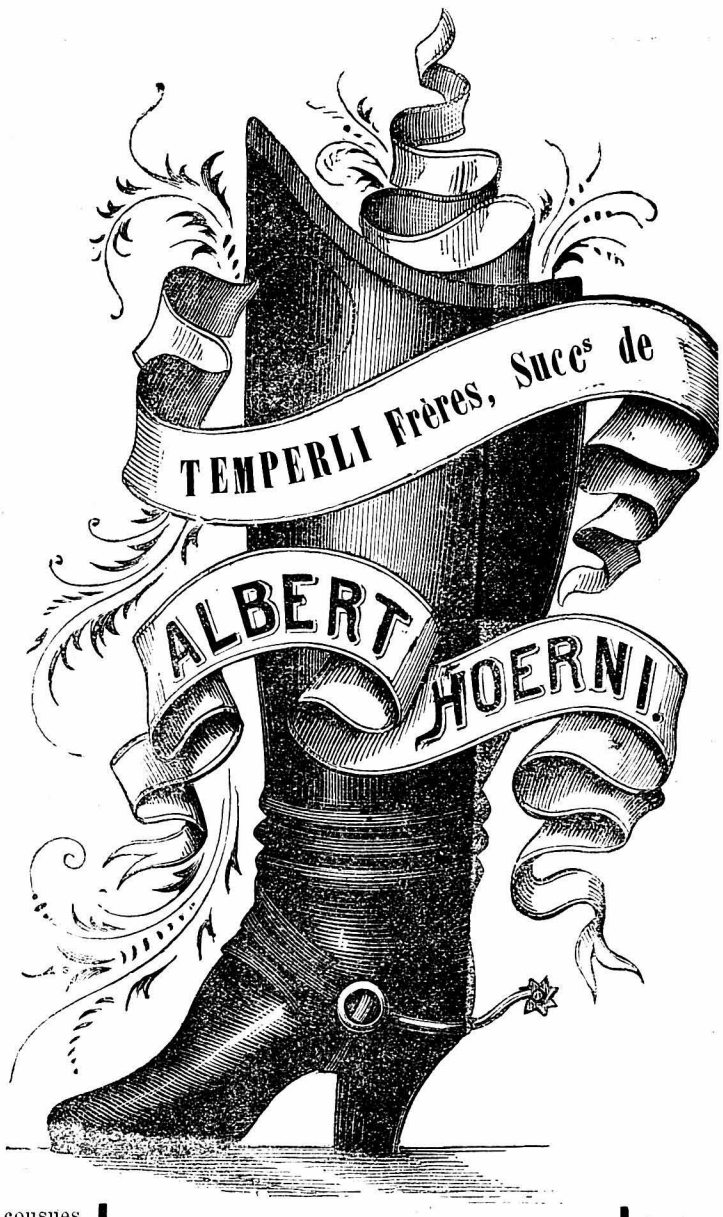

POUR DAMES

Bottines chagrin, élastiq., tal. haut. fr. 5»50
Bottines chagrin, élast. bouts vernis, fr. 6»90
Bottines chagrin, élast., cousues, première qualité . . fr. 8»50
Bottines lasting, cousues, depuis . . . . . » 5»50
Bottines chagrin, boutons, talons hauts . . . . » 8»50
Pantoufles . . . . . » 1·90
Souliers mol. . . . . » 6»85
Espadrilles . . . . . » —»85

Pour Fillettes

Bottines veau ciré croch talons 30-35 fr. 5»50
Bottines veau ciré croch 1re qualité . fr. 6»50
Bottines chagrin, à bout. fr. 6»75
Bottines chagrin, élast., tal. » 5»80
Bottines jaunes, bouttons . » 6»—
Pantoufles . . . . . dep. » 2»25
Pantoufles chagrin, prem. qualité . . . . . » 2»50
Espadrilles . . . . . » 0»75

CHAUX-DE-FONDS 1160-3

39, Rue Léopold Robert, 39

Une jeune demoiselle, connaissant les deux langues, bien au courant de la comptabilité ainsi que de la partie horlogère, demande une place de commis dans un comptoir de la localité. — Adresser les offres aux initiales L. B., au bureau de l'IMPARTIAL. 1163-3

Une demoiselle venant de l'étranger, connaissant la comptabilité, les langues allemande et française, munie de bons certificats, désire entrer dans un magasin pour servir. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1164-3

Un emboîteur ayant quelques heures disponibles chaque jour, se recommande aux finisseurs de boîtes pour le **posage d'anneaux**; ouvrage prompt et fidèle. — S'adresser rue du Temple allemand 5, 2me étage. 1147-2

Un jeune homme de la Suisse allemande, très recommandable et déjà au courant des affaires, demande une place dans une maison de commerce. Prétentions modestes. — S'adresser à M. Ch.-F. Redard, rue du Parc 11. 1152-2

Un jeune homme de 24 ans, au courant de la **comptabilité** et de la **correspondance française,** cherche une place dans un **bureau** ou **magasin** ou à défaut pour quelques heures d'écritures par jour.
S'adresser rue de la Paix 69, deuxième étage, à gauche. 1010-3

Un jeune homme intelligent désire trouver un emploi pour faire des écritures ou des commissions. Bons certificats et bonnes références. — S'adresser à M. Chatelain, rue des Fleurs 18. 1114

Un bon dégrossisseur, sachant fondre à tous les titres, demande de suite une place. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1090

Apprentie. On demande, pour le 1er juin, une apprentie **grandisseuse.** — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1167-3

On demande pour être occupés à la maison, de bons ouvriers **démonteurs** et **remonteurs** pour grandes pièces remontoirs, ancre et cylindre et pièces à clef. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1143-7

Un acheveur capable, connaissant les mouvements ancre et cylindre à fond, trouverait de suite un emploi dans un comptoir de la localité. Déposer les offres sous chiffre A. B., au bureau de l'IMPARTIAL. 1144-5

On demande un jeune homme auquel on apprendrait les repassages. A défaut on prendrait un assujetti. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1156-2

Servante. On demande de suite une servante sachant bien faire la cuisine. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1171-3

Apprenti. On demande un jeune garçon intelligent, connaissant le dessin, pour lui apprendre la partie de graveur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1142-2

Apprenti. On demande de suite un apprenti **émailleur.**
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1148-2

Graveurs. On demande de bons ouvriers pour les diverses parties de la gravure d'ornement et d'émail.— Ouvrage assuré sans temps perdu. — S'adresser atelier Lenz, rue du Progrès 15. 1104-3

Remonteur. Un bon remonteur pour grandes et petites pièces Remontoir trouverait à se placer de suite au comptoir rue de la Serre 25, au premier étage. 1120

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée, à deux croisées. — S'adresser rue du Puits 13, au rez-de-chaussée. 1166-3

Chambre. A louer de suite ou pour le 15 mai, une chambre garnie, indépendante et au soleil.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1146-2

Chambre. A louer de suite, à des personnes de toute moralité, une jolie chambre meublée.
A la même adresse, à vendre, une **bercelonnette.** — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1165-3

A louer de suite, à une ou deux personnes tranquilles, une chambre non meublée avec part à la cuisine.
A la même adresse on prendrait un jeune enfant en pension. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1149-2

Chambre. A louer de suite, une grande chambre non meublée, à 2 croisées et située au soleil levant.
S'adresser chez Mme veuve Louis Montandon, rue St Pierre 20, 2me étage. 1139-2

Chambre. A louer une chambre meublée à des messieurs; on donnerait la pension si on le désire.
S'adresser Place d'Armes 12 A, au plain-pied. 1134-2

A remettre pour St-Georges 1884, un **appartement** de quatre pièces avec corridor fermé et dépendances, situé au second étage, place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser chez M. Droz-Wuilleumier, chapelier. 1119

A louer pour fin juin, un **appartement** de 3 ou 5 pièces, suivant convenance, situé au centre du village. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1094

Le magasin occupé actuellement par le **Bazar neuchâtelois** est à remettre avec logement pour St-Georges 1884.
S'adresser rue de la Balance 2, au 2me étage. 1106

Chambre. A louer, pour le 23 mai ou fin du mois, à un petit ménage sans enfants, une chambre meublée ou non.
A la même adresse, on prendrait quelques bons pensionnaires. Pension bourgeoise.— S'adresser rue du Puits 5, au 2me étage. 1103

Un petit ménage de deux personnes demande à louer, pour St-Martin, un appartement de deux pièces avec dépendances. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1140-2

On demande à acheter, de rencontre, une **roue de pierriste.** — S'adresser rue du Parc 19, premier étage. 1116

A vendre de gré à gré, plusieurs chars à pont avec brancards et divers accessoires, 6 harnais de travail en bon état et à peu près neufs, un hache paille, 2 potagers, 2 commodes, un bois de lit en bon état avec sommier et matelas en crin animal.
S'adresser au magasin Mathey-Junod, ancienne Poste. 1158-3

A vendre un **burin-fixe** en bon état. S'adresser rue du Premier-Mars 1 A, au rez-de-chaussée. 1095

ÉTAT DES BESTIAUX
abattus aux abattoirs
du 29 Avril au 5 Mai 1883.

NOMS des bouchers.	Chèvres.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Porcs.	Veaux.	Moutons.
Boucherie Sociale	—	—	7	—	—	9	10	10
Alfred Farny	—	—	4	—	—	2	10	4
Julien Favre	—	—	3	—	—	4	4	2
Marx Metzger	—	—	4	—	—	—	5	4
Veuve Fritz Gnægi	—	—	1	—	—	—	2	1
Hermann Gratwohl	—	—	2	—	—	1	4	3
Gottlieb Kocher	—	—	1	—	—	—	1	1
Daniel Zuberbühler	—	—	2	—	—	—	1	1
Jean Gnægi fils	—	—	1	—	—	—	2	2
Jean Wutrich	—	—	1	—	—	—	1	1
Ferdinand Epplé père	—	—	1	—	—	1	2	1
André Schurch	—	—	—	—	—	—	1	—
Abram Rueff	—	—	—	3	—	—	1	2
Fritz Roth	—	—	1	—	—	1	1	1
Ulrich Pupikofer	—	—	—	—	—	4	2	—
David Denni	—	—	—	—	—	8	2	—
Joseph Jenzer	—	—	2	—	—	2	2	1
Jean Gnægi père	—	—	—	—	—	2	2	—
Veuve Henri Galland	—	—	—	—	—	2	—	—
Pierre Widmer	—	—	—	—	—	2	—	—
Marie Liniger	—	—	—	—	—	5	—	—
Abram Girard	—	—	—	—	—	2	1	—
Albert Ruffli	—	—	—	—	—	1	9	—
Albert Richard	—	—	—	—	—	2	—	—
Edouard Galland fils	—	—	—	—	—	2	—	—
Louis Eymann	—	—	—	2	—	—	9	—
François Brobst	—	—	—	—	—	1	—	—
Louis Lœrscher	—	—	—	1	—	—	1	—
André Fuhrimann	—	—	—	—	—	—	—	—
Melchior Alimann	—	—	—	—	—	—	—	—
Jacob Hitz	—	—	—	—	—	—	—	—
Adolphe Tripet	—	—	—	—	—	—	—	—
Rodolphe Moser	—	—	—	—	—	—	—	—
Gottfried Berger	—	—	—	—	—	—	—	—
Charles Bandelier	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	30	6	—	51	73	34